

**COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 22 novembre 2021**

**A la Mairie de Lavergne à 18 heures 00**

**Sous la Présidence de Didier BES**

**Date convocation** : 18 novembre 2021

**Présents** : Didier BES, Thierry BOUSSAC, Patrick BOY, Véronique CANITROT, Aurore COUDERC, Dominique FROMENTEZE, Manon JOYEUX, Chantal MASMAYOUX, Johan MAZIERO, Jean-Louis RIGOUSTE, Céline SER

**Absent(s) excusé(s)** :

**Secrétaire de séance** : Manon JOYEUX

**ORDRE DU JOUR**

- Désignation d'un secrétaire de séance.
- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 28 juillet 2020

**1) – SCE EAU LAVERGNE**

**1- TARIFS EAU POTABLE LAVERGNE 2022**

Le Maire rappelle à l'assemblée les termes du contrat d'affermage fixant la part du "Fermier" et celle de la "Collectivité".

La part du "Fermier" étant actualisée tous les ans par rapport à un coefficient défini dans le contrat d'affermage et celle de la "Collectivité" étant définis tous les ans en Conseil Municipal.

Le coefficient de variation définitif pour la part SAUR, à compter du 01/01/2022 est de 1,074352

Le maire propose à l'assemblée d'augmenter les tarifs de l'eau concernant la part "Collectivité" pour l'année 2022.

Il donne la parole à M. Thierry BOUSSAC, qui présente un tableau avec des simulations de 0% à 3% d'augmentation.

**Le Conseil Municipal, après débat et à l'unanimité :**

- **DECIDE d'appliquer les tarifs de l'eau à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, avec une augmentation de 3 % comme suit :**

- **31,43 € HT** par abonné pour le 1er compteur
- **Gratuité** de la part communale pour le 2ème compteur
- **0,7558 € HT** le m3 d'eau consommé

- **RAPPELLE le montant de la part Limargue** qui est de 28,44 € H.T. par abonné pour 2021. Cette participation sera appelée par le syndicat du Limargue en 2 fois sur l'année à savoir dans le courant du 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> semestre 2022.

- **DIT que les montants appliqués par SAUR** sont les suivants :

- **Abonnement : 67,02€ HT**
- **Part variable : 0,8878 € HT**

**Pour information :**

Coût total du m3 pour l'année 2022 : **1,6437 € HT**

Coût total abonnement pour l'année 2022 : **126,89 € HT** dont part du Limargue (28,44 € HT base 2021).

## **2) PRIX DES LOYERS AU 1ER JANVIER 2022 COMMUNE LAVERGNE**

Le Maire propose, comme l'indique les contrats de baux des logements communaux, la révision des loyers au 1er janvier de chaque année en fonction de l'indice du coût de la construction. Cette année l'indice de référence des loyers au 3ème trimestre est de **131,67**.

**Sur un an les loyers augmentent de + 0,83 %.**

Monsieur le Maire rappelle que les 2 logements au dessus de la mairie sont vides en raisons des travaux sur le bâtiment mairie et informe l'assemblée que les loyers de ces 2 logements seront établis dès qu'ils pourront être remis en location.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne un avis favorable à l'augmentation des loyers de + 0,83 % et fixe les loyers des logements communaux comme suit à compter du 1er janvier 2022 :**

	LOGEMENTS	SUPERFICIE	Prix des loyers d'origine (à la date du bail)	Indice d'origine	Indice IRL du 3ème trimestre année 2021	Prix des loyers au 1er janvier 2022	CHARGES CHAUFFAGE	Total à payer au 1er janvier 2022
2	N° 2 - T 2 - MAIRIE	43 m <sup>2</sup>	Au 01-01-2022 travaux non terminés					
1	N° 1 - T 3 - MAIRIE	58 m <sup>2</sup>						
2G	N° 2G - T 3 - ECOLE	48 m <sup>2</sup>	290,42 €	130,59	131,67	292,86 €		292,86 €
1G	N° 1G - T 4 - ECOLE	83 m <sup>2</sup>	413,39 €	130,59	131,67	416,81 €	75,00 €	491,82 €
1D	N° 1D - T 3 - ECOLE	49,50 m <sup>2</sup>	343,68 €	130,59	131,67	346,52 €	45,00 €	391,52 €
2D	N° 2D - T 1 - ECOLE	40 m <sup>2</sup>	187,18 €	101,45	131,67	242,94 €		242,94 €

## **3) REGULARISATION / VENTE de la parcelle communale AK 395 de 8m<sup>2</sup> au bénéfice de MR DESTREL Philippe – Lieu-dit « Mespeil »**

**- ALIÉNATION D'UNE PARCELLE DE 8M<sup>2</sup> - SECTION AK N° 395 - LIEU-DIT " MAS DE BERGUES " 46500 LAVERGNE**

Le Maire de Lavergne,

**Vu** le du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code Rural,

**Vu** le courrier en date du 12/11/2021 de Monsieur DESTREL Philippe, demeurant à GRAMAT, qui se déclare être intéressé par l'acquisition de la parcelle AK n° 395 de 8m<sup>2</sup> appartenant à la commune de Lavergne, au lieu-dit « Mespeil » 46500 LAVERGNE,

**Vu** le plan de division,

**Vu** le plan cadastral de propriété,

**Considérant** que cette parcelle constitue un espace qui n'est pas accessible au public et ne fait l'objet d'aucun aménagement spécial par la commune, puisqu'elle est en fait un délaissé de la VC n° 309 qui donne l'accès principal à l'entrée de la grange de Mr DESTREL Philippe.

Monsieur le Maire avant de quitter la salle et laisser à Mr Thierry BOUSSAC la suite à donner à cette affaire, rappelle que Mr DESTREL a fait une déclaration d'abandon perpétuel à la commune de la parcelle AK n° 150 – lieu-dit « Mespeil » pour 140 m<sup>2</sup>, plan parcellaire et déclaration rajouté au dossier.

Monsieur Thierry BOUSSAC, après la sortie de Mr BES Didier, qui ne souhaite pas prendre part au vote, dit que cette cession pourra permettre à l'acquéreur de régulariser l'entrée de sa grange.

Au vu de la déclaration d'abandon perpétuel de la parcelle AK n° 150 pour 140 m<sup>2</sup>, il propose à l'assemblée de céder la parcelle AK n° 395 de 8 m<sup>2</sup> sans frais, ni soulte.

#### **Les élus de l'assemblée présents décident à l'unanimité :**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder à la cession de la parcelle cadastrée section AK n° 395 (8 m<sup>2</sup>),

- **DE DÉSIGNER** Madame Marie CHEMIN-MICHARD, MCM Consult. – Conseil en gestion administrative et foncière pour la rédaction de l'acte authentique. Les frais liés à cette affaire resteront à la charge de la commune.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

#### **4) VENTE AUX ENCHERES 2 IMMEUBLES MITOYENS A LAVERGNE – ETUDE DROIT DE PREEMPTION**

Pour la 2<sup>ème</sup> fois, Monsieur le maire expose à l'assemblée la possibilité d'acquérir cet ensemble d'immeubles aux enchères.

Il propose de faire un tour de table, afin d'avoir l'avis de chacun sur l'acquisition ou pas de ces 2 immeubles.

Après avoir entendu l'avis de chacun, le Conseil Municipal décide de ne pas participer à cette vente aux enchères.

#### **5) TRAVAUX BATIMENT MAIRIE LAVERGNE**

- 1 Point sur l'avancement des travaux : la commission travaux expose les différents travaux réalisés à ce jour.*

#### **6) QUESTIONS DIVERSES**

##### **1. Point sur le Noël des écoles :**

Dominique FROMENTEZE explique le déroulement du Noël des écoles organisé par la commune de Lavergne, avec 2 séances de cinéma dans l'après-midi du 16 décembre 2021.

- les enfants des écoles de Lavergne assisteront en premier à la projection au cinéma à partir de 14h00
- Les enfants de l'école de Thégra assisteront à la deuxième projection (cela permet aux enfants de la maternelle de faire la sieste)
- Il sera déposé dans chaque classe un carton, contenant les bonbons offerts aux enfants, un goûter avec fruits et collations.

## **2. Meublé de Tourisme :**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier concernant une demande de dégrèvement de la taxe foncière et d'habitation pour un meublé de tourisme. Le Conseil Municipal décide qu'un courrier soit adressé à cette personne afin de l'aiguiller pour qu'elle puisse faire les démarches nécessaires l'aidant dans sa démarche, mais les élus ne souhaitent pas répondre favorablement à cette demande d'exonération de la taxe foncière et d'habitation pour un meublé de tourisme.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h.

Didier BES

Patrick BOY

Thierry BOUSSAC

Véronique CANITROT

Dominique FROMENTEZE

Aurore COUDERC

Manon JOYEUX

Johan MAZIERO

Chantal MASMAYOUX

Jean-Louis RIGOUSTE

Céline SER